

Un nouveau service hospitalier pour la population !

Le 15 octobre, en collaboration avec les autorités judiciaires, le Centre Hospitalier Jacques Cœur ouvrira une Unité Médico-Judiciaire (UMJ). Une UMJ est un lieu unique où la victime, au centre du dispositif, est accompagnée par une équipe pluridisciplinaire médicale et paramédicale. Le service réalise des actes de constatation médico-légale ou médicaux et a également un rôle d'information, d'évaluation et d'orientation des victimes en lien avec les associations d'aide aux victimes.



Développer et améliorer l'accueil des victimes

L'ouverture de ce nouveau service est une excellente nouvelle pour le département qui ne bénéficiait plus de ce type de structure depuis 2012. La principale mission de l'UMJ sera de prendre en charge, sur réquisition judiciaire, les personnes victimes de violences sexuelles, intra-familiales, de coups et blessures, de dommages corporels (ex : accident de la route), de violences psychologiques ou encore de harcèlement. L'équipe de l'UMJ proposera aux personnes accueillies un examen médico-légal afin de déterminer l'incapacité totale de travail (ITT) et constater des lésions et traumatismes.

L'équipe pluridisciplinaire de l'UMJ sera constituée, au départ, d'un médecin, d'une infirmière, d'une assistante médico-administrative, d'une psychologue, d'une cadre de santé et d'une assistante sociale.

« L'UMJ permettra d'améliorer grandement le parcours de soins des personnes vulnérables, puisque celles-ci seront accueillies au Château des Gadeaux dans un espace médical qui leur est entièrement dédié. »

Dr Alexandre Olive-Daem, médecin responsable de l'UMJ

Un travail en réseau

L'UMJ sera aussi en charge :

- de se prononcer sur la compatibilité de l'état de santé d'une personne avec une garde à vue,
- de réaliser les examens et prélèvements des auteurs d'infraction routière,
- de déterminer l'âge d'un individu et réaliser les examens sur demande de l'OFPPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides),
- d'examiner le corps d'une victime dans le cas de violences ayant entraîné le décès.

L'UMJ travaillera en lien avec différents services de l'hôpital (urgences, gynécologie, pédiatrie, ...) et plusieurs partenaires extérieurs (les services de police et de gendarmerie, l'institution judiciaire, les associations, la médecine libérale, ...). L'articulation entre l'institution judiciaire et la médecine légale est une réelle plus-value. La médecine légale représente un élément facilitateur dans les procédures par le biais des certificats et de l'expertise qu'elle possède. Elle permet de faire rentrer très tôt les victimes dans un cadre légal, quand celles-ci le souhaitent. Le parcours de la victime est fluidifié par une relation de confiance mutuelle entre justice et médecine légale.